

La Suisse et les Soviets

Autor(en): **Martin, William**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Neue Schweizer Rundschau**

Band (Jahr): - **(1926)**

Heft 2

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-759947>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Suisse et les Soviets

Par William Martin

La question de nos relations avec la Russie est l'une des plus difficiles et des plus importantes qui se soient posées à notre gouvernement, au cours de ces dernières années. Il importe que l'opinion publique se rende compte exactement de ses données et de sa complexité.

Il faut distinguer l'origine de l'affaire et la situation actuelle; l'intérêt de la Suisse et celui de la Société des Nations; l'entrée de la Russie dans la Société et sa participation à certains travaux.

* * *

On sait comment a commencé le conflit qui nous divise. Worowsky a été assassiné sur notre territoire, dans des circonstances dont on se souvient et son assassin a été acquitté par le jury vaudois. Peut-être n'avons-nous pas été, en cette affaire, sans aucun tort. En droit international, les Etats ont un devoir tout particulier de protéger les envoyés d'autres Etats qui séjournent sur leur territoire et ils ne peuvent pas invoquer leurs lois intérieures pour excuser une négligence de leurs autorités. La Russie n'est pas obligée de connaître notre système fédératif, ni même la séparation de nos pouvoirs et si le Conseil fédéral ne pouvait rien, ni pour protéger Worowski, ni pour faire condamner son assassin, il aurait pu exprimer un regret de son impuissance.

Il faut remarquer, cependant, que contrairement aux affirmations répétées de la presse russe, le Conseil fédéral a fait parvenir à la famille de Worowski ses condoléances officielles. Le Gouvernement soviétique de son côté s'est adressé à notre pays par dépêches du 16 mai et du 8 juin 1923 en des termes outrageants, qui ont rendu impossible toute conversation. Il a ensuite pris contre nos nationaux par une décision du Conseil exécutif panrusse du 1^{er} juillet 1923 une mesure générale de boycott, dont il peut être intéressant de reproduire ici le texte, parce qu'il précise bien les griefs du gouvernement russe à notre égard:

„Eu égard à l'attitude particulièrement hostile du Gouvernement suisse envers les Gouvernements de Russie, d'Ukraine et de Géorgie;

Considérant:

1^o qu'à la deuxième session de la Conférence de Lausanne, des mesures de protection n'avaient pas été prises pour la sécurité et la vie du délégué plénipotentiaire de Russie, d'Ukraine et de Géorgie, ce qui eut pour conséquence l'assassinat du camarade Worowsky, dont deux des collaborateurs furent blessés,

2^o que le Conseil Fédéral Suisse refusa de fournir au Gouvernement des Soviets les réparations exigées par lui après l'assassinat du camarade Worowsky, et que le Conseil Fédéral ne répondit même pas à la dernière note du Gouvernement des Soviets,

3^o que le Gouvernement suisse, en cachant la vérité dans cette affaire d'assassinat laisse à dessein l'opinion publique dans le vague et ne prend pas contre les assassins, du moins contre les complices du crime, les mesures ordinairement prises contre des criminels politiques,

4^o que le Conseil Fédéral Suisse ne renvoie pas l'affaire du crime devant le tribunal compétent pour les plus graves crimes politiques et il faut envisager comme tel l'assassinat d'un Plénipotentiaire à une conférence internationale,

5^o que le Gouvernement suisse, par tous les actes précités, manifeste l'intention évidente de diminuer la responsabilité de l'assassin et même de justifier ce crime inouï;

Le Comité exécutif central pan-russe et le Conseil des Commissaires du peuple prennent les décisions suivantes:

1^o Le visa d'entrée en Russie ne sera plus délivré aux citoyens suisses, à l'exception des représentants de la classe ouvrière qui ne peuvent être rendus responsables des agissements inouïs du Gouvernement suisse,

2^o Aucune relations commerciales ne doivent être entretenues avec des citoyens suisses et représentants de maisons suisses et aucune commande ne doit leur être passée ou confirmée,

3^o Tous les organes politiques et économiques de la R. S. F. S. R. qui ont en Suisse des représentants ou des agents doivent les rappeler,

4^o Tous les organes politiques et économiques de la R. S. F. S. R. reçoivent l'ordre de rompre toutes les négociations qu'ils pourraient avoir engagées avec des citoyens ou maisons suisses,

5^o Le Comité central des Concessions ne doit pas entrer en négociations avec des citoyens ou maisons suisses, concernant des concessions, etc. Toute offre éventuelle, doit être rejetée avant même d'être examinée,

6^o L'application de ces décisions sera contrôlée par le Commissariat du peuple pour les Affaires Etrangères,

7^o Le Commissariat du peuple pour les Affaires Etrangères aura la faculté de demander la modification des décisions ci-dessus. Il devra, dans ce but, s'adresser au Conseil des Commissaires du peuple et au Comité central exécutif pan-russe."

Ces mesures ont, comme il est naturel, provoqué de notre part des contre-représailles, légitimes en elles-mêmes, mais qui ont frappé plus d'innocents que de coupables, et plus d'émigrés que de bolchévistes.

Telle est la situation actuelle. A supposer que nous le désirions, que pourrions-nous faire pour y mettre fin? On se le demande vraiment. Le Conseil fédéral ne peut évidemment pas condamner Conradi. Le peuple suisse ne tolérerait pas davantage qu'il fît des excuses au Gouvernement des Soviets. C'est là ce qui fait la difficulté du conflit, il

échappe entièrement à la bonne volonté de notre Gouvernement. Nos torts, si nous en avons eu, appartiennent au passé. La Russie seule, aujourd'hui, est en mesure de faire des concessions. Le désire-t-elle? Toute la question est là.

Le Gouvernement des Soviets fait en ce moment un grand effort de rapprochement à l'égard des nations occidentales. La tendance modérée vient de triompher au Congrès de Moscou. Les Soviets semblent avoir renoncé à l'espoir de révolutionner le monde. Le moment de liquider le passé paraît donc favorable. Mais, les déclarations récentes de la presse soviétique semblent exclure la possibilité d'un arrangement qui ménage nos légitimes susceptibilités.

* * *

Un rapprochement avec la Russie est-il d'ailleurs souhaitable?

S'il s'agit de la Suisse elle-même et d'elle seule, nous n'en savons rien. Quel que soit l'intérêt de notre commerce à l'ouverture de nouveaux débouchés, il est peu probable que le marché russe représente pour nous un appât bien tentant – et un remède sérieux à nos difficultés économiques.

On doit se placer, croyons-nous, à un autre point de vue pour apprécier cette affaire. Il ne faut pas se demander si une reconnaissance des Soviets – qui n'impliquerait, en aucune manière une approbation de leur politique – est utile. Il faut se demander s'il sera possible, à la longue, de l'éviter. Il est difficile à un petit pays de rester seul de son avis. Lorsque la plupart des grandes Puissances qui nous entourent, n'avaient pas reconnu le régime soviétique, nous pouvions aisément agir de même. Mais aujourd'hui que la Russie est reconnue à la fois par l'Allemagne, l'Italie, la France et par l'Angleterre elle-même, notre isolement diplomatique peut présenter des inconvénients.

Si l'on admet que nous serons obligés un jour, par la force des choses, de renouer des relations diplomatiques avec la Russie, la question du moment a une grande importance. Pas trop tôt. Mais, pas trop tard. Car il serait ridicule de nous laisser acculer à ce geste, après que nous en aurons, par avance, perdu tout le bénéfice.

C'est ici qu'intervient la Société des nations – ou plutôt, car c'est de cela qu'il s'agit, l'intérêt de Genève.

Le peuple suisse, en entrant dans la Société des nations et en acceptant que le siège de la Société fût sur son territoire, n'a pas entendu soumettre la politique étrangère du pays à des intérêts qui ne seraient pas les siens.

Mais on se trouve ici en présence d'un cas dans lequel la politique de la Suisse doit exercer une influence directe sur les destinées de la Société des nations et dans lequel, inversement, la présence de la Société sur notre sol est nécessairement un élément de notre décision.

Le Conseil de la Société des nations a toujours cherché à amener les Etats qui ne font pas partie de la Société à collaborer avec elle dans les problèmes techniques. Si des raisons politiques peuvent s'opposer à ce que la Société des nations devienne immédiatement universelle, beaucoup de problèmes sont difficilement solubles en l'absence de certains Etats. C'est en obéissant à cette préoccupation que, dès 1919, on a admis la participation de l'Allemagne à l'organisation internationale du Travail. Fidèle à cette politique, le Conseil a décidé, au cours de sa dernière session, d'inviter le gouvernement des Soviets à se faire représenter dans la commission préparatoire du désarmement, ce qui implique naturellement que la Russie pourra prendre part à la conférence du désarmement elle-même. En réponse, le gouvernement russe a déclaré qu'il ne pourrait en tout cas pas envoyer de délégués en Suisse, ceux-ci ne s'y trouvant pas en sécurité.

Que vont faire dans ces conditions la Société des nations et la Suisse? Il y a pour la Société des nations deux attitudes possibles. Elle peut considérer la réponse des Soviets comme un chantage effronté et n'en tenir aucun compte. Mais, elle peut prendre l'attitude inverse qui a des précédents.

On est persuadé à Genève que les Soviets ne désirent pas participer aux travaux de la Société; mais ils ne veulent pas s'y refuser publiquement et apparaître comme responsables des échecs de la Société. Aussi cherchent-ils des prétextes pour ne pas collaborer avec elle et pour pouvoir dire qu'on les en a empêchés. La Société des Nations, de son côté, ne désire pas fournir au gouvernement russe ces prétextes. C'est entre Moscou et Genève un jeu de finesse dans lequel chacun est préoccupé de ne pas mettre les torts de son côté.

Il n'est pas question dans tout ceci de la sécurité objective des agents diplomatiques. Bien que le pacte ne parle que des membres de la Société, le Gouvernement fédéral a offert d'admettre sur son territoire les représentants de tous les Etats qui ont affaire avec la Société des nations et de leur assurer une protection efficace. Au fond, les Russes savent qu'ils n'auraient rien à craindre s'ils venaient à Genève. Il y a des choses qui ne se répètent pas. Mais l'assurance de cette protection suffit-elle pour enlever aux Russes le prétexte qu'ils cherchent à une dérobade? Voilà la vraie question.

Des cas analogues se sont produits déjà. Si le public ne s'en est pas aperçu, c'est que les réunions auxquelles les Soviets avaient été invités ne présentaient pas, politiquement, une grande importance. La Société des nations n'a pas même attendu alors que l'objection fût officiellement formulée par le gouvernement russe, elle l'a prévenue. C'est ainsi que la conférence du désarmement naval a eu lieu à Rome la commission sur le jaugeage des bateaux dans la navigation intérieure à Paris, et celle sur l'unification du droit dans la navigation fluviale à Strasbourg pour que les Russes ne puissent pas invoquer leurs difficultés diplomatiques avec la Suisse pour refuser d'y participer.

En sera-t-il de même dans le cas du désarmement? Cette fois, les conséquences de nos difficultés avec la Russie seraient beaucoup plus vastes, à la fois pour la Société des Nations et pour nous.

Il faut prévoir que la commission préparatoire du désarmement tiendra de nombreuses sessions, avec un personnel considérable de secrétaires et de conseillers techniques. Puis, la conférence se réunira et il serait naïf de supposer qu'elle pourra terminer sa grande œuvre en une seule fois. Ces organes, tant la commission que la conférence devront travailler en contact étroit avec le secrétariat et le Conseil de la Société des nations. Il faudrait donc prévoir si leurs réunions avaient lieu en dehors de Genève, un déplacement très sensible de l'activité de la Société au détriment de notre pays. Des précédents se créeraient qui pourraient être ensuite invoqués contre nous. Les Soviets prendront part sans doute à d'autres commissions et à d'autres conférences. Genève verrait son rôle de centre international lui échapper peu à peu, au moins en partie.

Certes, la Société des nations ne songe pas pour l'instant à déménager. – Les critiques formulées contre Genève au début de son activité se sont tues peu à peu. On a reconnu les avantages de notre pays. On a pris l'habitude d'y venir et les rivalités des successeurs possibles nous ont aidés. Actuellement, on achève le bâtiment du Bureau international du Travail et l'on va commencer celui de la Société des nations. Rien ne fixe les gens comme la propriété bâtie.

Cependant, il y a des jaloux. Il y a dans le monde – sans compter nos germanophiles – des gens qui ne manqueraient pas de tirer avantage d'un conflit sérieux entre la Suisse et la Société des Nations.

On dira que ce risque est faible. De fait, la Société des Nations semble très désireuse de ne pas avoir l'apparence d'exercer une pression sur la Suisse, et il n'est pas question, en ce moment, de déplacer le lieu de

réunion de la commission. Il pourrait en être autrement de la Conférence, si la difficulté n'eut pas aplanie au moment de sa réunion.

Cette affaire présente, pour la Suisse, un autre risque. On peut, sans être exagérément sceptique, prévoir que la commission du désarmement n'obtiendra pas de grands résultats. Elle a moins de chance encore d'aboutir, en l'absence des Russes, car on ne peut pas demander raisonnablement aux Roumains et aux Polonais de laisser tomber leurs armes, si les Russes gardent les leurs. Avec ou sans les représentants soviétiques, l'œuvre sera très difficile. On cherchera des excuses et des responsables. Et s'ils n'y sont pas – ce sera notre faute!

Certes, les intérêts de la Société des nations ne peuvent pas être déterminants pour notre politique étrangère. Aucun Suisse ne songerait à le demander. Mais, dans certaines conditions, les intérêts de la Société des nations peuvent apparaître comme un élément important de nos propres décisions comme un intérêt national.

* * *

Il ne s'agit pas de savoir si l'on est partisan ou adversaire de l'entrée des Soviets dans la Société des nations. Cette question n'est pas posée et ne se posera vraisemblablement pas de longtemps. Il ne s'agit même pas de se demander si l'on croit que la présence des délégués russes favorisera le désarmement ou si elle lui fera obstacle. On peut être un adversaire résolu de l'entrée dans la Société des nations dont toute la politique tend à en saboter l'œuvre, on peut croire que les délégués de Moscou ne prendront part aux travaux du désarmement que pour les empêcher d'aboutir et penser, cependant, que leur absence risque de fournir un prétexte ou une raison à tous leurs voisins pour se refuser à un désarmement prématuré.

Toutes ces considérations, dont quelques-unes sont contradictoires, doivent déterminer notre politique. Nous demandons qu'on les envisage toutes et qu'on les pèse. Nous ne demandons pas, quant à nous, qu'on conclue dans un sens ou dans l'autre. Car nous reconnaissons que le choix est difficile et qu'il engage lourdement la responsabilité du Conseil fédéral.